

**INS EA MM**

Institut national supérieur  
d'enseignement artistique  
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration  
Séance du 19 mars 2021**

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 MARS 2021  
ET  
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 16 DÉCEMBRE 2020**

Délibération n°DELIB\_01\_ADM\_21\_03\_19\_OJ\_CR

**L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 9 mars 2021.

**VU**

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 décembre 2019 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

**Le Président,**

### **EXPOSE**

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 9 mars 2021 appelle l'examen des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 16/12/20 – DELIB 1
- Rapport d'activité 2020 - DELIB 2
- Présentation de l'activité du Conservatoire en 2020
- Compte de gestion 2020 - DELIB 3
- Compte administratif 2020 - DELIB 4
- Affectation du résultat 2020 - DELIB 5
- Budget supplémentaire 2021 - DELIB 6
- Ligne de trésorerie 2021- DELIB 7
- Présentation du collège Zéro discrimination
- Formation Zéro discrimination – DELIB 8
- Aménagement du Pôle Design Luminy – DELIB 9
- Plan pluriannuel d'investissements – DELIB 10
- Délégations de signatures – DELIB 11
- Règlement intérieur du Conseil d'administration – DELIB 12
- Règlement intérieur du Comité technique – DELIB 13
- Règlement intérieur du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail – DELIB 14
- Règlement intérieur de l'Institut des beaux-arts – DELIB 15
- Règlement intérieur de la bibliothèque des Beaux-arts – DELIB 16
- Guide des marchés publics – DELIB 17
- Rapport annuel Institut des beaux-arts – DELIB 18
- Adhésion à l'association nationale des écoles d'art de pratiques amateurs – DELIB 19
- Lignes directrices de gestion du Centre de gestion des bouches du Rhône - DELIB 20
- Régime des astreintes – DELIB 21
- Remboursement transport – DELIB 22
- Tableau des emplois – DELIB 23

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2020 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'adopter le compte rendu de séance du 16 décembre 2020.

**Article 2** : de valider l'ordre du jour de la séance.

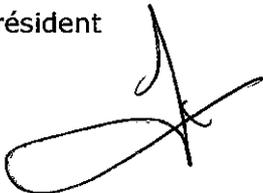
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 19 mars 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

**Transmise au représentant de l'État** le .....

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le** : .....

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20210319-01\_CA190321\_OJ-DE  
Reçu le 19/03/2021

